

Département de l'Ardèche

Commune de St Alban d'AY

**Enquête Publique: Modification du plan
d'assainissement**

Rapport d'enquête publique

Demandeur: Commune de St Alban d'Ay

Jean Paul Chevalier- Commissaire Enquêteur

Table des matières

1.1. Objet.....	3
1.2. Cadre Juridique et historique.....	3
1.3. Emplacement.....	4
1.4. Nature et historique.....	6
2 ORGANISATION et DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	6
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	6
2.2. Déroulement et modalités de l'enquête.....	6
2.3. Réunions et visites.....	7
2.4. Composition du dossier soumis à l'enquête.....	7
2.5. Information du public.....	7
3 Analyse des OBSERVATIONS AVIS ET REMARQUES.....	8
3.1. Avis des PPA.....	8
3.2. Observations du public.....	8
4 ANALYSE DES OBSERVATIONS et AVIS du commissaire enquêteur.....	8
5 CONCLUSION.....	9

Glossaire

SPANC

GEMAPI

Eh:Equivalent Habitant

DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours, unité qui mesure les quantités d'oxygène nécessaire à la dégradation des matières organiques

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SAUR : Société d'aménagement urbain et rural. Son activité principale est la gestion déléguée de services pour les collectivités locales.

Rapport d'enquête publique

-

1.1. Objet.

Modification du plan d'assainissement pour permettre la réalisation d'un traitement des eaux usées du hameau de Romanieux.

1.2. Cadre Juridique et historique.

La commune de St Alban est grande : 2370 ha et implantée sur un terrain très vallonné entre 480 et 1150m d'altitude.

Sa population 1400 habitants réside dans le bourg et dans de nombreux hameaux .

Cette situation complique la gestion des eaux usées et explique la situation actuelle:

la commune dispose de plusieurs stations d'épuration :

La Station principale du Ravoulet

Des stations adaptées à chaque hameau

La station Barnaud

La station Les Chaux

La station La Chomotte

La station le Mont

Et le projet, sujet de cette enquête, la station de Romanieux
Le fonctionnement de ces stations est confié à la SAUR

La commune de St Alban d'Ay dispose d'un plan d'assainissement adopté en juin 2012 (A voir en annexe).

Le PLU de la commune a été adopté le 27/03/2018

1.3. Emplacement

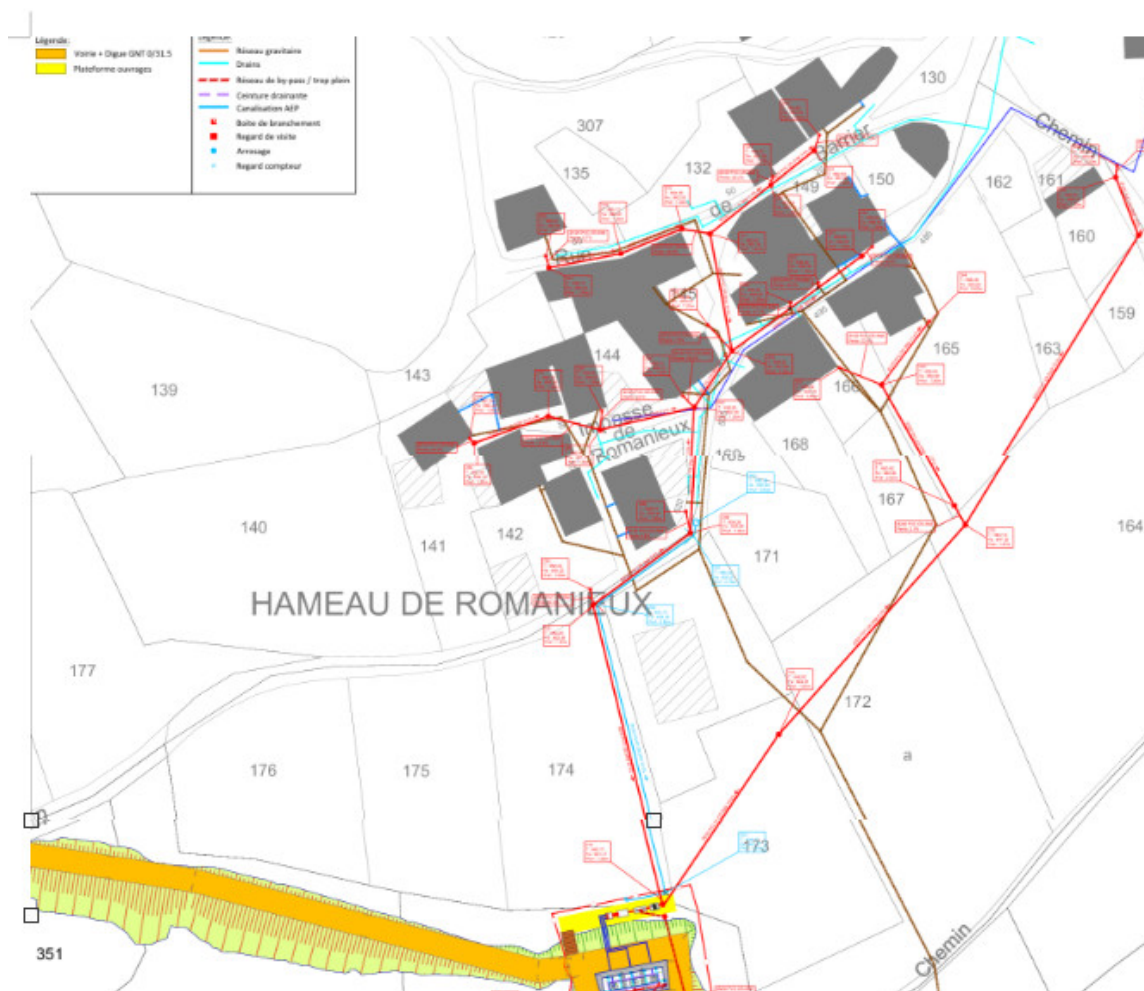
Le hameau de Romanieux est situé au sud ouest du village de St Alban d'AY, à 3,5km à vol d'oiseaux mais à 5km par une petite route.

Le hameau est implanté sur une pente importante à 660m d'altitude.

L'emplacement prévu pour le lagunage est situé sous le hameau à l'altitude 630m ,à proximité d'un petit ruisseau à sec lors de ma visite le 2 octobre 2025



Détail de l'emplacement du projet



Le projet consiste à la réalisation d'un réseau séparatif de collecte, en rouge sur le plan ci-dessus, et à la réalisation d'un traitement par lagunage planté de roseaux.

Le réseau s'écoulera en gravitaire.

1.4. Nature et historique

Afin de vérifier la conformité de la réalisation de ce lagunage, j'ai contacté le SPANC et le GEMAPI du Syndicat mixte Ay-Ozon. Le SPANC indique que cette réalisation est de la responsabilité de la commune.

Le GEMAPI précise qu'il sera nécessaire de prendre en compte les zones humides

Le projet précise le dimensionnement de la station pour le traitement de 1,8 kg/j de DBO5.

En dessous de 1,2kg/j de DBO5 la station serait considérée comme assainissement non collectif.

Ce qui montre que cet ouvrage est de très petite capacité.

2 ORGANISATION et DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.

2.1. Désignation du commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur a été nommé par décision E250000163/69 du Tribunal Administratif de Lyon.

2.2. Déroulement et modalités de l'enquête.

L'enquête a été réalisée du lundi 6 octobre 2025 au mardi 21 octobre 2025.

Le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences

le lundi 6 octobre de 13h30 à 15h

le mardi 21 octobre de 9h30 à 11h30.

Le registre (qui n'a reçu aucune observation) a été clos le 21/10/2025 par le Commissaire enquêteur.

2.3. Réunions et visites.

Le 15/09/2025 rencontre avec M. le Maire pour recueillir des informations sur le projet et pour planifier l'enquête.

Le 2/10/2025 visite du hameau, de la zone de travaux prévus, rencontre avec des habitants du hameau, et vérification de l'affichage.

2.4. Composition du dossier soumis à l'enquête.

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public est composé de :

- l'arrêté du Maire n°103 du 15 septembre 2025 précisant les modalités de l'enquête
- la copie de la publication dans la presse
- la délibération du conseil Municipal du 4 septembre 2025 adoptant le projet de zonage et la modification du plan d'assainissement
- le rapport d'avant projet définissant les données initiales, l'état des lieux, les données préalables, la présentation de la filière filtre planté de roseaux, la description de la future STEP.
- le dossier de conception définissant les paramètres et indiquant le coût d'investissement.
- les plans du schéma général d'assainissement, les plans des réseaux existants et des réseaux modifiés, les plans de masse de la station, le plan de traitement des eaux usée par filtres plantés de roseaux.
- le registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur.

2.5. Information du public.

Publication dans la presse le vendredi 19 septembre dans le Dauphiné Libéré (voir publication en Annexe).

Affichage en Mairie et dans le hameau concerné

Information sur le site internet et sur l'application Panneau-Pocket de la commune.

Possibilité pour le public de déposer ses observations par mail à l'adresse epub@orange.fr .

3 Analyse des OBSERVATIONS AVIS ET REMARQUES.

3.1. Avis des PPA.

Contactée la DDT 07 m'a transmis son avis : « La station d'épuration ayant une capacité inférieure à 200Eh, elle n'est pas soumise à déclaration loi sur l'eau.

Le pétitionnaire doit seulement nous transmettre les éléments du projet pour information, ce qui a déjà été réalisé. »

3.2. Observations du public

Aucune observations reçues.

4 ANALYSE DES OBSERVATIONS et **AVIS du commissaire enquêteur.**

Ce projet doit permettre le traitement des eaux usées du hameau de Romanieux.

Les eaux usées de ce hameau sont actuellement rejetées directement dans le ruisseau en mélange avec les eaux pluviales et des eaux de source captées pour les anciens lavoirs, abreuvoirs, fontaines

Le dimensionnement prévu de la station (30 Eh) permettra la réhabilitation de quelques anciens bâtiments en accord avec le PLU actuel, et ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Ce projet impliquera un entretien régulier du lagunage, inversion des bassins, entretien , vérification des berges. Cet entretien est confié à la SAUR.

Les travaux vont nécessiter des terrassements pour l'accès et les

bassins dans une zone actuellement totalement naturelle. Il sera nécessaire de minimiser l'impact de ces travaux et de remettre en état les zones impactées afin de conserver le bon état actuel de cette zone.

Le coût de l'opération est élevé 243000 € pour 30 Eh . Ce coût élevé est dû à l'isolement du hameau, à sa situation sur un terrain très pentu, à la nécessité de créer un nouveau réseau séparatif d'eaux usées .

5 CONCLUSION

Ce projet apporte plusieurs améliorations

- le traitement des eaux usées du hameau de Romanieux qui étaient rejetées sans traitement

- la création d'un réseau séparatif eaux usées, eaux pluviales et eaux des sources

- il sera réalisé dans une zone naturelle ou il sera nécessaire de minimiser l'impact du chantier et du projet

Le Commissaire enquêteur : Jean Paul Chevalier

Le 22/10/2025



Annexe : Plan d'assainissement de la commune de St Alban d'AY

IV.1.2. ASSAINISSEMENT

▪ Assainissement collectif (source Etude Naldéo 2017)

Le zonage assainissement a été fait en 1999, révisé en 2012 et approuvé en enquête publique en juin 2012.

Le bourg et les quartiers attenants sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif. De même, les hameaux les Chaux, le Mont, la Chomotte et Gobertier disposent également de systèmes d'assainissement distincts. Tous les autres hameaux sont en assainissement non collectif. Le Syndicat mixte Ay Ozon s'occupe du SPANC sur la commune.

Les hameaux de Vaure et Romanieux disposent de réseaux partiels collectant des eaux prétraitées en sortie de fosse. Ces hameaux ne disposent d'aucun système de traitement collectif.

La commune de SAINT ALBAN D'AY dispose de cinq stations d'épuration situées sur chaque système d'assainissement : Le bourg et quartiers proches, Les chaux, La chomotte, Gobertier, Le mons.

La station du bourg est gérée en affermage par la société SAUR. Les autres stations sont gérées par la commune. Les stations d'épuration ont fait l'objet d'une visite commune avec le SATESE le 25 février 2015.

La station d'épuration du bourg dite de Ravoulet, de type lit bactériens, est située sur la commune de SAINT ALBAN D'AY à l'Est du Bourg et au Sud du hameau de Ravoulet.

La station reçoit l'ensemble des eaux usées collectées par les réseaux unitaires et eaux usées du bourg et lotissements attenants. La station, de capacité 700 EH (42kg de DBO5j – 105 m³/j) a été mise en service en juin 1999.

Les eaux traitées ou by passées sont rejetées dans le ruisseau d'Embrun, affluent de la Cance.

L'eau traitée doit être conforme à l'arrêté préfectoral n°95-37 du 22 mai 1995, ainsi qu'à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 et à l'arrêté préfectoral 27 Février 2017

La station d'épuration atteint les limites de sa capacité :

- Capacité Organique : on retiendra que sur la base du nombre théorique d'habitants raccordés, environ 720 EH, la station apparaît être en surcharge, mais que sur la base des données AEP et des bilans 24h réalisés en entrée de station, elle apparaît être en sous-charge.

- Capacité hydraulique : La station est fréquemment en surcharge hydraulique du fait de la présence d'eaux claires parasites. La présence d'eaux claires permettront de limiter les surcharges hydrauliques, une enveloppe budgétaire a toutefois été estimée pour le renouvellement de la station d'épuration dans la perspective d'une augmentation des abonnés raccordés. Une seconde option serait envisageable : son raccordement à la station « Acantia » d'Annonay, via le réseau de Roiffieux. Ces travaux sont prêts à être concrétisés dès que la solution la moins coûteuse sera choisie. La dépense envisagée serait dans la fourchette de 500 000,00 € à 800 000,00 €. Elle a été inscrite dans les travaux à réaliser suite au diagnostic général d'assainissement, dans le contrat Cance Deume et affluents Rhône Nord, et prévue dans le budget municipal.

Bien que la station présente actuellement de bons fonctionnements, que la surcharge organique ne soit pas avérée, et que les suppressions d'eaux claires permettront de limiter les surcharges hydrauliques, une enveloppe budgétaire a toutefois été estimée pour le renouvellement de la station d'épuration dans la perspective d'une augmentation des abonnés raccordés. Une seconde option serait envisageable : son raccordement à la station « Acantia » d'Annonay, via le réseau de Roiffieux. Ces travaux sont prêts à être concrétisés dès que la solution la moins coûteuse sera choisie. La dépense envisagée serait dans la fourchette de 500 000,00 € à 800 000,00 €. Elle a été inscrite dans les travaux à réaliser suite au diagnostic général d'assainissement, dans le contrat Cance Deume et affluents Rhône Nord, et prévue dans le budget municipal.

La station d'épuration des Chaux, de type lit planté de roseaux, est située au Sud du hameau des Chaux. La station reçoit uniquement les eaux usées collectées du hameau des Chaux. La station, de capacité 130 EH (7,8kg de DBO5j – 20m³/j) a été mise en service en novembre 2010. Les eaux traitées ou by passées sont rejetées dans un fossé dirigé vers le ruisseau le Mézayron (affluent de l'Ay).

Sur la base du rôle de l'eau et des données de population, il avait été estimé qu'elle recevait une charge correspondant à environ 60 EH et un débit d'eaux usées d'environ 5 m³/j. Lors du bilan, les charges reçues ont donc été légèrement inférieures à celles attendues. Sur l'ensemble de la campagne, les volumes d'eaux usées strictes ont été estimés à 3,85 m³/j. Elle est donc actuellement en sous charge.

La station d'épuration de la Chomotte, de type lagunage naturel, est située au Sud du hameau de la Chomotte. La station reçoit uniquement les eaux usées collectées du hameau de la Chomotte.

La station, de capacité 80 EH (4,8kg de DBO5j – 12m³/j) a été mise en service en avril 2001.

Concernant la capacité de la station d'épuration, on rappellera qu'elle reçoit une charge correspondant à environ 30 EH. Elle semble donc être actuellement en sous charge.

REPERE LOCAL D'URBANISME SAINT ALBAN D'AY - APPROBATION

10

Mars 2018

Plan Local d'Urbanisme SAINT ALBAN D'AY – APPROBATION

RAPPORT DE PRESENTATION

La station d'épuration du Mont, de type lagunage naturel, est située au Sud du hameau du Mont. La station reçoit uniquement les eaux usées collectées du hameau du Mont. La station, de capacité 80 EH (4,8kg de DBO5j – 12m³/j) a été mise en service en janvier 1991

La station est vieillissante (1991) et la vérification de son bon fonctionnement n'est pas possible puisqu'aucun rejet n'est observé, les effluents s'infiltrent directement dans la lagune. L'accès à la station est plutôt difficile.

La charge reçue en situation actuelle est de l'ordre de 60 EH, soit environ 75% de la capacité de la station (80EH).

Le renouvellement de cette station est souhaitable au vue l'incapacité de mesure sur le rejet ainsi que l'absence de bache étanche et de prétraitement. La police de l'eau demande le renouvellement de cette station depuis décembre 2011.

Le renouvellement de la station d'épuration du Mont, est estimé à 110 000€ HT.

La station d'épuration de Gobertier, de type filtre planté de roseaux, est située au Sud du hameau de Gobertier.

La station reçoit les eaux usées collectées des hameaux de Gobertier, de Barnaud et de Barnezet

La station, de capacité 60 EH (3,6 kg de DBO5j – 9m³/j) a été mise en service en 2013.

Concernant la capacité de la station d'épuration, on rappellera qu'elle reçoit une charge correspondant à environ 35 EH. Elle semble donc être actuellement en sous charge.

▪ Assainissement non collectif

La compétence assainissement autonome relève de la communauté de communes qui gère le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Enquêtes publiques



**COMMUNE DE
SAINT ALBAN D'AY
(ARDÈCHE)**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête Publique du lundi 6 octobre au mardi 21 octobre 2025
inclus à la **mairie de SAINT ALBAN D'AY** pour le projet de
modification du zonage d'assainissement de la commune.

Toute personne pourra déposer ses observations soit sur le
registre papier, soit par courrier postal adressé au commissaire
enquêteur en mairie, ou par message électronique à l'adresse :
epub@orange.fr

Le dossier est consultable aux heures d'ouvertures du secrétariat
de Mairie.

Le commissaire enquêteur M. Jean Paul CHEVALIER assurera
deux permanences, en mairie de SAINT ALBAN D'AY
les:

- Lundi 6 octobre 2025 de 13h30 à 15h00
- mardi 21 octobre 2025 de 9h30 à 11h30

471423900

Rapport d'Enquête publique. Modification du plan d' Assainissement n°TA E250000163/69

11

